L'ABEILLE.

PAR BULLIT, BULLEN & MAGNE
No. 81 RUE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS:
LUNDI MATIN, 1 MARS 1839.

POUR PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS,
HENRY CLAY,
DU KENTUCKY,
sous réserve de la décision d'une Convention Nationale

NOMINATIONS FAITES PAR LE GOUVERNEUR.

A. Duplantier, Shérif de E. Baton-Rouge.
S. et F. Marks, } Juge de paix pour Est Feliciana.
J. H. Dennington, Greffier de Paroisse, } Encanteurs pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans.
J. A. Gerdiel, Eaux Forstall,
C. N. Ogden, } Avocat du district, pour le 1me District Judiciaire.
Louis Trouvat, } Pour être Notaire public pour la paroisse de Natchitoches.
Bathazar Martel, } Notaire public pour la Paroisse de St Landry.
Henry Thomasson Sr } Juge de Paix, pour la paroisse de Ste Marie.

LE MÉTÉORE.

Ce bâtiment est resté assez long-temps dans notre rade, pour que les habitans de la Nouvelle-Orléans aient conservé le souvenir. Nous croyons donc rendre service à ceux de nos lecteurs qui s'intéressent à le Météore et aux officiers du Météore, qu'après une traversée de trois jours et demi, il est arrivé à Anton-Lizardo, d'où il est parti immédiatement pour Sacrifices, par l'ordre de l'Amiral Baudin. Tout le monde à bord se portait bien, et la rapidité de la marche du Météore prouve que sa machine était aussi en très bon état.

CODE DE PROCÉDURE.

Messieurs Johns & Co, libraires-éditeurs, viennent de publier un "Code de Procédure Civile de l'Etat de la Louisiane." Cet ouvrage est soigneusement annoté par M. Wheelock S. Upton, avocat du barreau de la Louisiane, distingué par son érudition légale, et un traité sur les formes de procédure devant nos tribunaux, et son utilité est si palpable et si facile à apprécier de tous, qu'il serait oiseux de s'étendre là-dessus plus longuement.

Ils ont pu se borné à renvoyer aux articles correspondans des autres codes, en a indiqué les décisions des juges qui servent à expliquer ou à compléter le texte, et le code de pratique qui existe à la Louisiane; et en y joignant marquée d'avance dans la bibliothèque de tous ceux qui s'occupent de lois et même d'affaires, c'est la connaissance de la manière de diriger une procédure et tout aussi nécessaire que celle des lois qui déterminent nos droits et nos devoirs.

Sous le rapport typographique, le Code de Procédure Civile n'a rien à désirer le caractère en est beau et d'une pureté remarquable et l'impression correcte, autant qu'elle puisse l'être.

NOUVELLES DE L'EST.

Un degré alarmant d'agitation se fait sentir dans le Maine.

Les anglais semblent déterminés à poursuivre leurs prétentions sur le territoire contesté, et à défendre leurs prétentions par la force.

Il est dit qu'une partie de la milice s'était mise en marche pour Aroostook le 16 du mois dernier. Des troupes régulières ont également été envoyées du Frederickston, de St. Jean et d'Halifax.

La législature du Maine a alloué $400,000 pour subvenir aux dépenses nécessaires pour défendre la partie du territoire attaqué. Deux mille hommes ont reçu l'ordre de départ et seront être augmentées jusqu'à un nombre que l'on jugera nécessaire pour soutenir les droits de l'état.

Le gouverneur Fairfield a reclamé l'assistance de l'état de Massachusetts. C'est appel dans un cas aussi urgent a engagé le gouverneur de ce dernier état, à faire voir un message au congrès, dans lequel il dit que la souveraineté et la juridiction des terres appartiennent au Maine et aux Etats-Unis, et que si le gouvernement général réitait un appel à l'état de Massachusetts, pour défendre et protéger le territoire du Maine, cet appel serait entendu de tout l'état qui dans ce cas n'y rendrait avec joie.

M. McLaughlan officier des terres publiques de New Brunswick, et le capitaine Tibbitt ont été fait prisonniers et amenés à Bangor dimanche.

Le gouverneur Fairfield du Maine a envoyé un messager à Sir John Harvey pour l'informer de la prise de M. McInter (voyez l'Abeille d'hier), des dégâts commis sur notre territoire et de l'emprisonnement de citoyens américains, et qui ont été autorisés ou souffertes par le gouvernement de New Brunswick.

Le journal de Kennebec dit à ce sujet "Si après l'entrevue de M. Rogers (le messager du gouverneur du Maine) avec le gouverneur Harvey, notre agent n'est pas mis en liberté, et si l'on ne cesse de repousser les forces américaines par les troupes anglaises, que l'on dit avoir été agir alors. Que l'épée sortire du fourreau, que le gouvernement général à Washington, refusera de nous soutenir, mais que le Massachusetts viendra à notre aide et nous ne tarderons pas à voir nos volontaires sur les frontières.

Nous avons assez d'infamies et d'insultes. Si nous ne pouvons pas envoyer nos agents pour protéger nos propriétés et les préserver des attaques des brigands, nous qu'il soient saisis et jetés dans les prisons de Frederickston il est temps que nous montrions un peu de respect de 75 que non seulement nous nous rallions pour défendre notre territoire mais encore que nous allions demolir la prison de Frédérickston qui depuis quinze ans est le monument de nos disgraces."

La législature du Maine a rendu une ordonnance autorisant tous les officiers et employés des E. U. sur les frontières, de saisir et emprisonner quiconque dépasse les limites de l'Etat, de s'emparer et de détruire tous objets quel qu'ils soient, qui appartiendront à ceux qui en seront, et a de plus alloué une somme de $10,000 pour l'exécution de la dite ordonnance.

De son côté le major général du New Brunswick Sir John Harvey a lancé une proclamation ordonnant à tous les officiers de se tenir plus que jamais à leurs postes et requérant la milice de se préparer à marcher au premier signal.

MEXIQUE.

Nous avons que le public commence à se fatiguer de ne rien lire dans les journaux revenir si souvent sur cette question du Mexique, mais nous prions nos lecteurs d'avoir un peu patience. Les pièces que nous allons publier sans avoir le mérite de la nouveauté, sont intéressantes comme jettant un grand jour sur la conduite respective du vice-Amiral Baudin et des autorités Mexicaines.

Le décret d'expulsion des français, cet acte sauvage, avait qu'on pouvait, avait été en quelque sorte prévu par l'amiral et l'on verra qu'il avait fait toutes ce qui est humainement possible pour éviter ce soupçon d'acte.

Dès le 22 novembre, cinq jours avant l'attaque du fort, l'amiral écrivit à Mr. Cuevas' ministre des relations extérieures, pour lui demander d'assurer aux frais du résidant au Mexique, le bénéfice de l'article 12 du traité passé le 24 novembre 1826, entre le Mexique et la Grande Bretagne, que le gouvernement Mexicain avait plusieurs fois annoncé devoir leur être applicable.

On sait que cet article 12 accorde, en cas de rupture entre les deux pays, un délai de six mois à ceux résidants près des côtes et de 12 mois à ceux résidants dans l'intérieur du Mexique, pour arranger leurs affaires et quitter le territoire de la République.

Le ministre Cuevas répondit le 26 Novembre, protestant aux français en cas de rupture, le traitement de la *nation la plus favorisée*; il n'y mit d'autres conditions, si ce n'est que l'Amiral observerait de son côté les lois du Christianisme et de la Civilisation," et qu'il donnerait aux habitans de Vera-Cruz non combattants, le temps de sortir de la place.

On sait comment ces conditions ont été accomplies par l'Amiral, avec quelle générosité et quelle bienveillance, il a traité les Mexicains après la victoire. Ce qui est moins connu, ou sont les égards dont il a usé avant l'attaque.

D'abord, il avait fixé six jours à l'avance, l'époque précise du commencement des hostilités (ainsi qu'il résulte de la note officielle du 21 Nov., et de la lettre ministérielle du même jour, adressée par l'amiral à M. L. G. Cuevas.)

Il consulté d'abord convint avec le général mexicain Don Manuel Rincon, de ne point faire tirer sur trois édifices de Vera-Cruz qui seraient désignés par des pavillons jaunes à leur sommet.

Cette dernière convention a été si bien observée par l'amiral que, dans l'attaque sur la forteresse d'Ulua il avait prescrit de ne point du tout faire feu sur la ville qui n'a en effet été atteinte dans cette action que par deux ou trois bombes égarées qui ont passé par-dessus le Château contre l'intention des assaillants.

Il y a donc eu bien évidemment manque de foi et violation des promesses données de la part du gouvernement mexicain.

Le gouvernement mexicain prétendu [illegible] comme excuse de la loi barbare [illegible] qui il a [illegible] à l'irritation pe[illegible] de Mexicains sans lit[illegible] aucune antipathie contre les [illegible] cinquantaine d'jeunes [illegible] classes moyennes et élevées [illegible] pénétré dans le palais du [illegible] et ces jeunes [illegible] du clergé et de quelques [illegible] qui nourrissent toujours des préjugés [illegible] vieille haine contre tous les étrangers qu'ils [illegible] grand cœur et exaspérées assassinés. [illegible] croire quelques personnes bien informées cette fiction [illegible] répandue serait le plus grand obstacle à la prospérité et à la civilisation du Mexique.

Voici maintenant quelques extraits des pièces justificatives.

1o. Extrait d'une lettre du ministre Cuevas à l'amiral

"Le soussigné déclare en réponse à S. E. l'amiral, que son gouvernement, aera disposé à accorder aux Français résidants dans la république, nonobstant l'absence de tout traité avec la France, les mêmes garantes que celles accordées en cas de guerre, à la nation la plus favorisée; pourvu que Mr. le contre amiral déclare, qu'il observera complètement les lois admises comme règles par les pays chrétiens et civilisés, et qu'il conservera les égards et le respect que la république est en droit d'exiger."

2o. Copie de la lettre de la lettre de l'amiral Baudin au Président de la République.

Frégate de S. M. la *Néreide*, devant Vera-Cruz, 3 décembre 1838.

PIECE PUBLIQUE.

Monsieur le Président,

Votre excellence comprendra que, dans les circonstances actuelles, je m'adresse directement à elle et non pas à son ministre des relations extérieures. Le langage de la dernière note [illegible] ne [illegible] pas [illegible] ait [illegible] Mexique [illegible] ont N. novembre, et ici qu'il ne m'est plus permis de [illegible] entre en communication avec lui.

Le sort des armes m'ayant rendu maître de la forteresse de St. Jean d'Ulua, toute resistance de la part de la ville de Vera Cruz devenant inutile. Je pouvais forcer cette ville à se rendre à discrétion, je pouvais l'occuper et y arborer les couleurs françaises, je m'en suis abstenu. Loin de là j'ai concerté dans l'exercice de leur autorité le général Rincon et tous les fonctionnaires publics, et, j'ai voulu qu'une garnison mexicaine, en nombre suffisant pour maintenir l'ordre, demeurât dans la ville.

La plus grande partie de sa population, privée de travail par l'effet du blocus, gémissait dans la misère depuis huit mois. j'ai voulu lui rendre le travail et la prospérité, et j'ai ouvert le port à tous les pavillons.

Si le président, l'usage que la France fait de sa victoire doit prouver à V. E. que la France est bien loin de toute pensée de conquête ou d'oppression envers la nation mexicaine. Et ce qui doit mieux vous le prouver encore, c'est que j'offre à V. E. de traiter sur les bases de la convention que j'avais proposée au ministre des relations extérieures de la république, le 20 novembre dernier, M. Cuevas avait alors donné son assentiment à tous les articles de cette convention, sauf en ce qui touche la confirmation des déclarations de 1827, pour laquelle il avait prétendu manquer de pouvoir suffisants. Ces déclarations, vous le savez M. le président, n'accordent à la France que ce qui est accordé aux autres nations avec lesquelles le Mexique a des traités; je ne vois pas en quoi la confirmation de ce qui constitue au Mexique le droit des étrangers a fait contraire. Nous entretenons par là que Mrs. Caradori est effectivement un phénomène musical pour la Nouvelle Orléans, où l'on n'a jamais rien entendu qui la surpassât. Nous avons eu l'avantage de connaître cette dame à Londres, il y a quelques dix ou douze ans; elle était loin à lors de donner les espérances qu'elle a depuis si brillamment réalisées et dépassées, tant il est vrai qu'il ne faut désespérer de rien!

Samedi donc, à 7 heures 1/2 du soir, la salle malheureusement trop petite que l'on avait choisie pour cette solennité, était aussi remplie que possible d'une foule impatiente et avide d'entendre la cantatrice qui nous arrivait du nord, précédée d'une réputation colossale. Avant même qu'elle parût; quelques admirateurs passionés s'excitaient déjà à l'enthousiasme, sur la foi apparemment de la renommée. Enfin, après une valse en guise d'ouverture, ce qui nous rappelait forcément le cafe des aveugles, la signora parut et fut reçue par une salve d'applaudissemens, adressés non moins à son physique agréable et à sa physionomie gracieuse, qu'à sa celebrité et son talent présumé.

Madame Caradori a une voix de soprano, d'une grande étendue et d'un timbre assez agréable, surtout dans les piano. Dans les fortes intonations, cette voix, que Mme C. manie du reste avec une rare perfection, a peut-être quelque chose de trop vibrant. Mais, hâtons-nous de le dire, ce défaut était probablement celui de la salle. Sur un théâtre plus vaste, plus élevé, où l'auditoire serait à une distance plus convenable de la cantatrice, ce même défaut deviendrait une qualité. Nous engageons fortement madame Caradori à choisir, pour les autres soirées qu'elle se propose de donner, un local mieux proportionné au brillant éclat de sa voix et au nombre de ses admirateurs qui ne peut aller qu'en croissant.

Ce qui nous a surtout frappé dans cette cantatrice, c'est l'intelligence presque unique avec laquelle elle adapte, non seulement les inflexions de sa voix, mais encore le trait mobile de sa physionomie, au sens des paroles qu'elle chante. Tantôt c'est une joie pleine de dignité, un maintien grave et sérieux, tantôt une figure animée, des yeux pleins de malice, une bouche légèrement entr'ouverte pour laisser échapper un sourire, et sans entendre les paroles, on peut deviner les traits de Mme C. ce qu'elle chante. C'est un talent que possèdent fort peu de chanteurs et de cantatrices. Il est vrai que Mme C. est en même temps actrice.

Le premier air chanté par Mme Caradori, la *Cadutea di Roma*, a servi d'introduction. Il fallait se préparer la voix, aussi ce morceau n'a-t-il pas été exécuté avec la même perfection que les autres.

La fameuse cavatine de Rossini "*Una voce poco fa*" nous a donné la mesure du talent de Mme C. et nous devons en toute justice déclarer que ce morceau a été chanté avec beaucoup de goût, de grâce et de brillantes d'exécution qu'il serait difficile de surpasser. Les *bravos* et les *bravos* les plus étourdissans ont accueilli l'artiste qui, pour répondre à la flatteuse impertinente d'un public appréciateur, s'est prêtée avec une grâce charmante et a recommencé la Cavatine.

Le boléro français *ourrez, c'est nous* et la ballade écossaise "*I'm'ov young to marry yet* ont prouvé que le talent de Mme Caradori se plie également à tous les genres. Il est impossible de mettre plus de légèreté, de grâce et de coquetterie que n'en a déployé cette cantatrice dans ce dernier bagatelle.

En somme si le public a lieu d'être enchanté de Mme Caradori, cette dame doit également être contente de l'accueil qui lui a été fait et de l'empressement dont elle a été l'objet. Nous espérons qu'elle nous tiendra parole et que nous aurons encore plusieurs fois le plaisir et le bonheur de l'entendre.

P. S. Nous venions de livrer à l'impression l'article ci-dessus, lorsque nous avons reçu des mains d'une personne qui a le droit de prononcer en pareille matière, les réflexions suivantes. Nous nous empressons de les livrer au public, à qui nous laissons le soin de discuter ce qu'il y a de vrai, et ce qu'il peut y avoir de passionné.

Mr. Caradori vient de donner son premier concert devant une nombreuse auditoire que sa réputation avait attiré et la réunion de tous les artistes les plus distingués de notre ville qui y assistaient, fesaient presque de cette soirée une solennité musicale. Nous voudrions pouvoir rendre compte de toutes les émotions que nous avons éprouvées en entendant un talent si éminemment distingué, mais nous craignons de paraître exagérés en ayant qu'un étonné pas présents à ce concert et *au-dessous de la vérité* ceux qui y étaient, en effet, que dire d'une artiste dont le moindre morceau est un chef-d'œuvre de goût et de perfection, après lesquels la louange? Notre admiration n'est ce qu'un juste tribut et nous la lui payons avec reconnaissance pour le plaisir qu'elle nous fait éprouver.

Mme. Caradori est une de ces artistes à part, privilégiées, qui réunit en elle les qualités dont une seule suffirait pour faire la fortune de plusieurs. Sa voix, pure, sonore, douce, suave, flexibles et bien posée, elle ne peut des difficultés avec tant de grace et d'aisance, qu'elle en rend tout facile, elle met tant d'esprit dans ce qu'elle chante que l'on désirerait l'entendre parler après qu'elle a cessé de se faire entendre. Mais une lent remarquable et surprenante, c'est le tact et la mesure comme que dans une seule, c'est tant madame Malibran) c'est cette facilité avec laquelle elle chante également bien dans toutes les langues: Sans doute Mme. Caradori semblait nous dire comme Dromio de Syracuse, je suis venue ici pour chanter, et non pas pour parler. Mais, si vous voulez qu'elle chante un petit boléro français avec la prononciation la plus pure et une accentuation qui on ne trouve pas toujours même aux meilleures cantatrices françaises, enfin elle a terminé par deux ballades écossaises où elle a montré qu'elle sait aussi parler, et parler comme nous pas sans témoigner tout le désir que nous avons qu'elle nous donne encore un concert, Mme. Caradori se prépare au local plus vaste, car la salle où elle a donné son concert, quoique spacieuse, était si toute et la chaleur était telle, qu'il ne fallait rien moins qu'un miracle pour la faire supporter.

VOLS CURIEUX.

Tout marche dans notre siècle et se perfectionne. L'industrie a fait des pas de géant. Et, nous ne parlons pas seulement de l'industrie légitime qui travaille le code à la main, grandit dans la crainte de Dieu et des gendarmes, mais aussi de cette autre industrie, exclu légale qui enjambe les articles du code, qui quitte le pas que d'avoir d'assez nombreuses observations nous voulons parler du vol.

Le vol est arrivé dans ces derniers temps à un degré de perfection inexprimable. En voici quelques exemples

Un jour, un de ces honnêtes industriels se présente chez un patissier du Boulevard du Temple, et lui fait une commande de 350 brioches. Le jour d'avance, prend 25 brioches à compte et demande au patissier à quelle heure il pourra venir prendre les 325 qui lui sont dûes. "Il est onze heures, répond le patissier, venez à midi. "C'est bien, dit l'industriel en quittant la boutique, je serai ici à midi. A peine sorti, il traverse le boulevard et se transporte dans une boutique située en face et qui appartient à un tailleur. Il marchande un magnifique manteau, fait son prix, et convient de donner 350 francs. "Je n'ai pas, dit-il, le somme sur moi, voici 25 francs à compte, mais si vous voulez passer avec moi chez mon voisin le patissier, sur lequel j'ai une créance, il vous paiera le reste du manteau. Le tailleur sort avec l'industriel, sommes nous prêts! "Dans un quart-d'heure, je suis à vous, répond le patissier.—Je n'ai pas le temps d'attendre, mais voici mon ouvrier, auquel je vous prie de remettre la 325, que me sont dûes.—Si monsieur veut rester, je vous lui compter tout-à-l'heure. Comment donc, dit le tailleur, je puis attendre—l'industriel sort avec le manteau sur les épaules, et au bout d'un quart-d'heure, le patissier apporte au tailleur stupéfait, non pas 325 francs, mais 325 brioches.

Une dame, descendant d'un magnifique équipage monte dans un magasin chez le docteur Esquirol, se fait recevoir de fous. Monsieur, lui dit-elle, vous verez une mère au désespoir. Depuis quelques jours mon fils est attaqué d'une aliénation mentale; il est passionné amoureux d'une femme, que je ne voulais pas lui permettre d'épouser, mais il le tient absolument pour lui rendre la santé, je donnerai mon consentement.

—Quel est son genre de folie? demande le docteur.—Il paraît, répond la dame, qu'il a voulu faire duel celle qu'il aime d'une riche parure de diamants. N'a vant pas l'argent nécessaire pour une si coûteuse acquisition, il est tombé dans un profond désespoir, et il ne vivra pas, si je ne lui ai pas de diamants, de quelques diamants, que sais-je!—Voulez-vous que j'aille le voir?—Non je crain drais qu'il ne se doutât de quelque chose, car il est très méfiant, mais si vous voulez le permettre, je le présenterai ici, sous prétexte de le présenter à un ancien ami de son père, et vous pourrez l'examiner à votre aise; dans une heure je serai de retour—Comme vous voudrez, madame.

La dame quitte le docteur Esquirol, remonte dans la voiture et se rend chez un joaillier. Il me faut bientôt, dit-elle, une riche parure en diamants. Le joaillier lui en fait voir plusieurs, la dame fait son choix et prend la plus magnifique. "J'ai besoin, ajoute-t-elle de la faire examiner par mon mari, si vous voulez je vais conduire un de vos commis à mon hotel, et si la parure convient à mon époux, il en achètera le montant de la commis et la dame ne manquera pas de venir chez le maison du docteur Esquirol. Attendez moi un instant dans l'antichambre, dit la dame au commis, je vais faire voir la parure à mon mari. La dame entre alors dans le cabinet du docteur Esquirol et lui dit: mon bi[illegible] ... [illegible] grâce à son zèle et à son intelligence la fortune le son protecteur fut retablie. Celui ci, reconnaissant, le traita de lors comme son fils, et comme il était sans la mille, il le fit en mourant son légataire universel.

—Huit ans a peine s'étaient coulés depuis son arrivée à la [illegible] ... [illegible] Rien de nouveau dans la ville.

Brick Gleaner, Richardson, 20 jours de Boston, au capitaine.

Goelette Convert, Gardner, des Attakapas, au capitaine.

Goel Dolphin, Kemp, de Galveston, Texas, 27 février, sur Fiel, au capitaine.

Goel Experiment, Briggs, de Velasco, 25 fév, au capitaine.

Bateau à vapeur Clarksville, Irwin, de Nashville.
Bateau à vapeur Russell, de Cincinnati.
Bateau à vapeur Mississippi, Birch, de Louisville.
Bateau à vapeur Ellen Douglass, Riley, de Natchez.
Bateau à vapeur Bunker Hill, Powell, de Manchester.
Bateau à vapeur Corvette, Hajerly, de Cincinnati.
Bateau à vapeur Huntsville, Jordan, du Bayou Sarah.
Bateau à vapeur Paul Jones, Scott, de Thibodauxville.
Bateau à vapeur Brilliant, Hart, du Bayou Sara.
Bateau à vapeur Peru, de Cincinnati.

Le navire MARENGO, capitaine Larkin, du Havre, est maintenant en déchargement au dessous du marche aux légumes. Les consignataires sont prêts de prendre leurs permis et de venir recevoir leurs marchandises. BERT.

QUARTIERS-GENERAUX.

Nouvelle-Orléans, 2 mars 1839.

Ordre général—No. 2.

Le gouverneur et commandant en chef a nommé les personnes suivantes pour son aides-de-camps,

Hunny B. Cenas,
Leonard Hogan Jr.

Par ordre du commandant en chef.

PERSIFOR F. SMITH,
Adjudant et Inspecteur.

L'assemblée mensuelle de la Chambre de Commerce de la Nouvelle-Orléans aura lieu ce soir, lundi, 4 mars 1839, à six heures.

Comité des Arbitres pour le mois de mars.

F. Gandi, T. R. Hyde,
P. H. Goodwin, L. F. Hermann,
James Grimshaw, John Hagan Jr.,
M. Gordon Jr.

BAL DE LA BOURSE ST-LOUIS.—Les souscripteurs au bal qui sera donné par les pères de famille, sont notifiés d'assister à une assemblée qui aura lieu lundi soir, 4 mars, entre 6 et 7 heures. Ils sont priés de ne pas y manquer.

NOUS faisons des avances libérales sur les consignations qui nous sont adressées par nos amis de St. Louis, Louisville et Madison.
PIERCE, SHANNON & BRO. 4 mars.

BILLETS—Des banques de l'Indiana et Illinois à vendre, en sommes convenables aux acheteurs.
PIERCE, SHANNON & BRO.

FEUILLETON.

La longueur de l'article sur *le bal travesti* nous force à le renvoyer à un prochain numero. Nous le remplaçons par un feuilleton, signé Benjamin C.... plus court que le nôtre, et qui fera, nous n'en doutons pas, à nos lecteurs le même plaisir qu'il nous a causé à nous même. Nous laissons au public le soin de faire l'éloge, en priant toutefois l'auteur, de vouloir bien venir de temps en temps à notre aide. Tout le monde y gagnera. Nous profitons de l'occasion, pour prévenir les auteurs du *communiqués*, que nous recevons depuis quelques temps en assez grand nombre, et dont plusieurs sont vraiment remarquables, de ne pas s'impatienter si leurs œuvres ne sont pas toujours publiées immediatement. ; Chacune aura son tour en temps et lieu, surtout lorsque nous aurons donné à la partie littéraire du journal, le développement que nécessite aujourd'hui cet amour des arts et des lettres, qui grandit chaque jour de plus en plus, et qu'il est du devoir de tous d'encourager. H. B.

CAUSERIES DE SALON.

On dogmatise en Allemagne, on discute en Angleterre; ce n'est qu'en France qu'on cause et qu'on rait causer. La Louisiane n'est pas dehérité de ce précieux don de la mère-patrie et l'on rencontre plus d'un salon à la Nouvelle-Orléans où la société est délicieusement remplie, sans le secours des cartes, et insipide auxiliaire de la nullité.

Ces jours derniers, j'ai eu l'honneur d'être présenté dans un salon dont la maîtresse Mme. S*** fait les honneurs avec une grace, une urbanité qui seraient envieuses à Paris.

A mon arrivée la conversation était très animée: on passait avec rapidité des choses graves aux légères, ou effleurait tous les sujets: Mme S*** fut ravissante de traits d'observation, et de ces mots heureux dont les femmes seules ont le secret.

Le feu bien nourri de part et d'autre ne se ralentissait pas, lorsque on annonça Mr. Dss***

Mr. D*** est un homme de 40 ans, d'un extérieur négligé, sa figure est spirituelle et agréable malgré l'irrégularité des lignes: les amoureuses de sa bouche accusent une causticité native bien que tempérée par un air de bienveillance répandu sur sa physionomie; Mr. D*** est distrait, mais sa distraction aussi, parce qu'elle n'est pas jouée, elle n'est point offensante, parce qu'on sent qu'elle n'est pas chez lui fille de l'orgueil, mais la réflexion d'une nature méditative et mélancolique.

Mme S*** lui adressa quelques mots affectueux comme elle seule sait les dire, auxquels il répondit par monosyllabes, et en balbutiant comme un homme qui n'a pas entendu ....

Savez-vous, Monsieur, lui dit-elle que vous n'êtes pas du tout aimable ce soir! à peine répondez-vous aux questions qu'on vous adresse, et encore comment y répondez-vous!—Ah mille pardons Madame, maudite distraction! mais je vous avez pour de n'avoir pas eu le bonheur de vous entendre et ....—du tout Monsieur, je suis fâchée et très fâchée, et je ne vous adresse certainement aucune question de la source. Cet fut dit par Mme S*** avec une grâce charmante qui lui seyait à ravir. Toutes les dames se rangèrent du parti de Mme S*** et le pauvre Mr. D*** fut déclaré à l'unanimité coupable de leze courtoisie.—Eh bien Madame, vous avez-un excuse qui vous condamne, *Sola conjectetur ratio* comme dit l'orateur romain, Mr. D*** a la manie des rêveries, mais aussi de cette autre industrie, exclu légale qui enjambe les articles du code, qui quitte le pas que d'avoir d'assez nombreuses observations nous voulons parler du vol.

Le vol est arrivé dans ces derniers temps à un degré de perfection inexprimable. En voici quelques exemples

Un jour, un de ces honnêtes industriels se présente chez un patissier du Boulevard du Temple, et lui fait une commande de 350 brioches. Le jour d'avance, prend 25 brioches à compte et demande au patissier à quelle heure il pourra venir prendre les 325 qui lui sont dûes. "Il est onze heures, répond le patissier, venez à midi. "C'est bien, dit l'industriel en quittant la boutique, je serai ici à midi. A peine sorti, il traverse le boulevard et se transporte dans une boutique située en face et qui appartient à un tailleur. Il marchande un magnifique manteau, fait son prix, et convient de donner 350 francs. "Je n'ai pas, dit-il, le somme sur moi, voici 25 francs à compte, mais si vous voulez passer avec moi chez mon voisin le patissier, sur lequel j'ai une créance, il vous paiera le reste du manteau. Le tailleur sort avec l'industriel, sommes-nous prêts! "Dans un quart-d'heure, je suis à vous, répond le patissier.—Je n'ai pas le temps d'attendre, mais voici mon ouvrier, auquel je vous prie de remettre la 325, que me sont dûes.—Si monsieur veut rester, je vous lui compter tout-à-l'heure. Comment donc, dit le tailleur, je puis attendre—l'industriel sort avec le manteau sur les épaules, et au bout d'un quart-d'heure, le patissier apporte au tailleur stupéfait, non pas 325 francs, mais 325 brioches.

Une dame, descendant d'un magnifique équipage monte dans un magasin chez le docteur Esquirol, se fait recevoir de fous. Monsieur, lui dit-elle, vous verez une mère au désespoir. Depuis quelques jours mon fils est attaqué d'une aliénation mentale; il est passionné amoureux d'une femme, que je ne voulais pas lui permettre d'épouser, mais il le tient absolument pour lui rendre la santé, je donnerai mon consentement.

—Quel est son genre de folie? demande le docteur.—Il paraît, répond la dame, qu'il a voulu faire duel celle qu'il aime d'une riche parure de diamants. N'ayant pas l'argent nécessaire pour une si coûteuse acquisition, il est tombé dans un profond désespoir, et il ne vivra pas, si je ne lui ai pas de diamants, de quelques diamants, que sais-je!—Voulez-vous que j'aille le voir?—Non je craindrais qu'il ne se doutât de quelque chose, car il est très méfiant, mais si vous voulez le permettre, je le présenterai ici, sous prétexte de le présenter à un ancien ami de son père, et vous pourrez l'examiner à votre aise; dans une heure je serai de retour—Comme vous voudrez, madame.

La dame quitte le docteur Esquirol, remonte dans la voiture et se rend chez un joaillier. Il me faut bientôt, dit-elle, une riche parure en diamants. Le joaillier lui en fait voir plusieurs, la dame fait son choix et prend la plus magnifique. "J'ai besoin, ajoute-t-elle de la faire examiner par mon mari, si vous voulez je vais conduire un de vos commis à mon hotel, et si la parure convient à mon époux, il en achètera le montant de la commis et la dame manquera pas de venir chez le maison du docteur Esquirol. Attendez moi un instant dans l'antichambre, dit la dame au commis, je vais faire voir la parure à mon mari. La dame entre alors dans le cabinet du docteur Esquirol et lui dit: mon bi[illegible] ... [illegible] grâce à son zèle et à son intelligence la fortune le son protecteur fut retablie. Celui ci, reconnaissant, le traita de lors comme son fils, et comme il était sans la mille, il le fit en mourant son légataire universel.

—Huit ans a peine s'étaient coulés depuis son arrivée à la [illegible] ... [illegible] Rien de nouveau dans la ville.

Brick Gleaner, Richardson, 20 jours de Boston, au capitaine.

Goelette Convert, Gardner, des Attakapas, au capitaine.

Goel Dolphin, Kemp, de Galveston, Texas, 27 février, sur Fiel, au capitaine.

Goel Experiment, Briggs, de Velasco, 25 fév, au capitaine.

Bateau à vapeur Clarksville, Irwin, de Nashville.
Bateau à vapeur Russell, de Cincinnati.
Bateau à vapeur Mississippi, Birch, de Louisville.
Bateau à vapeur Ellen Douglass, Riley, de Natchez.
Bateau à vapeur Bunker Hill, Powell, de Manchester.
Bateau à vapeur Corvette, Hajerly, de Cincinnati.
Bateau à vapeur Huntsville, Jordan, du Bayou Sarah.
Bateau à vapeur Paul Jones, Scott, de Thibodauxville.
Bateau à vapeur Brilliant, Hart, du Bayou Sara.
Bateau à vapeur Peru, de Cincinnati.

Le navire MARENGO, capitaine Larkin, du Havre, est maintenant en déchargement au dessous du marche aux légumes. Les consignataires sont prêts de prendre leurs permis et de venir recevoir leurs marchandises. BERT.

F. PERRET.

QUARTIERS-GENERAUX.

Nouvelle-Orléans, 2 mars 1839.

Ordre général—No. 2.

Le gouverneur et commandant en chef a nommé les personnes suivantes pour son aides-de-camps,

Hunny B. Cenas,
Leonard Hogan Jr.

Par ordre du commandant en chef.

PERSIFOR F. SMITH,
Adjudant et Inspecteur.

L'assemblée mensuelle de la Chambre de Commerce de la Nouvelle-Orléans aura lieu ce soir, lundi, 4 mars 1839, à six heures.

Comité des Arbitres pour le mois de mars.

F. Gandi, T. R. Hyde,
P. H. Goodwin, L. F. Hermann,
James Grimshaw, John Hagan Jr.,
M. Gordon Jr.

BAL DE LA BOURSE ST-LOUIS.—Les souscripteurs au bal qui sera donné par les pères de famille, sont notifiés d'assister à une assemblée qui aura lieu lundi soir, 4 mars, entre 6 et 7 heures. Ils sont priés de ne pas y manquer.

NOUS faisons des avances libérales sur les consignations qui nous sont adressées par nos amis de St. Louis, Louisville et Madison.
PIERCE, SHANNON & BRO. 4 mars.

BILLETS—Des banques de l'Indiana et Illinois à vendre, en sommes convenables aux acheteurs.
PIERCE, SHANNON & BRO.

NECROLOGE.

Le 15 février, à bord du steamer Swiss Boy, un peu au dessous de Donaldsonville, est décédé d'une mort presque subite, à l'âge de 70 ans, Mr. PIERRE LEGLIZE, natif de France, mais résidant dans la paroisse des Avoyelles depuis 1796.

Il qu'il doit être affreux de se sentir mourir ainsi, seul, loin, sans une main amie qui vienne presser la vôtre et vous donner un dernier adieu.... Sans un regard consolateur qui adoucisse ce moment terrible où il faut quitter pour toujours et l'existence et les amis qui vous l'ont rendue chère.... Certes, si la Providence eût permis à M. Leglize de mourir là où il avait vécu, l'expression universelle d'une douleur a mère et d'une profonde estime, l'aurait accompagné jusqu'à sa dernière demeure.... Les larmes de ceux qui avaient le bonheur de le connaître dans l'intimité, les regrets de tous, eussent été un éloquent témoignage de ses vertus!.... Mais puisque c'est ici qu'il plaît à Dieu de rappeler, ses amis lui adressent quelques lignes comme un hommage rendu au courage industrieux dont il a fait preuve pendant sa longue et active carrière.... Courage incessant qui l'a élevé lui, né dans un des plus humbles rangs de la société, à la possession d'une fortune assez considérable dont il savait hautement se gérer jusqu'à l'avait acquise à la sueur de son front.

Et comme a dit un sage observateur du cœur humain, le travail est un moyen de plus que Dieu a [illegible] ... [illegible] Ainsi, M. Leglize, dans son [illegible] ... [illegible] Ainsi, M. Leglize, dans son [illegible] ... [illegible] Ainsi, M. Leglize, dans son